

10 - Côtiers Languedoc Roussillon

Petite Camargue - CO_17_14

FRDR3108a Le canal du Rhône à Sète entre le Rhône et le seuil de Franquevaux

Cours d'eau

MEA

Etat écologique : Moyen	Objectif : bon potentiel	2027	Etat chimique sans ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
Motivations en cas de recours aux dérogations :	FT		Etat chimique avec ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables		Motivations en cas de recours aux dérogations :	
			Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

- AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
- AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
- AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
- COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

- IND0501 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

- ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)